

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 52

THE NON-SMOKERS HEALTH PROTECTION
AMENDMENT ACT (PROHIBITIONS ON
FLAVOURED TOBACCO AND OTHER
AMENDMENTS)

Moved by the Honourable Ms. Blady

THAT Clause 2(1) of the Bill be amended in the proposed definition "flavoured tobacco product", in the part after clause (c), by adding ", pipe tobacco" after "chewing tobacco".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 52

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA
PROTECTION DE LA SANTÉ DES
NON-FUMEURS (INTERDICTION VISANT LE
TABAC AROMATISÉ
ET AUTRES MODIFICATIONS)

Motion de M^{me} la ministre Blady

Il est proposé que le paragraphe 2(1) du projet de loi soit amendé, dans le passage de la définition de « produit du tabac aromatisé » suivant l'alinéa c), par adjonction, après « tabac à mâcher », de « , le tabac à pipe ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 52

THE NON-SMOKERS HEALTH PROTECTION
AMENDMENT ACT (PROHIBITIONS ON
FLAVOURED TOBACCO AND OTHER
AMENDMENTS)

Moved by the Honourable Ms. Blady

THAT Clause 2(1) of the French version of the Bill be amended

(a) in the proposed definition "produit du tabac"; and

(b) in the proposed definition "produit du tabac aromatisé", in the part after clause (c);

by striking out "tabac sans fumée" and substituting "tabac à priser".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 52

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA
PROTECTION DE LA SANTÉ DES
NON-FUMEURS (INTERDICTION VISANT LE
TABAC AROMATISÉ
ET AUTRES MODIFICATIONS)

Motion de M^{me} la ministre Blady

Il est proposé que le paragraphe 2(1) de la version française du projet de loi soit amendé, dans la définition de « produit du tabac » et dans le passage de la définition de « produit du tabac aromatisé » suivant l'alinéa c), par substitution, à « tabac sans fumée », de « tabac à priser ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 52

THE NON-SMOKERS HEALTH PROTECTION
AMENDMENT ACT (PROHIBITIONS ON
FLAVOURED TOBACCO AND OTHER
AMENDMENTS)

Moved by the Honourable Ms. Blady

THAT Clause 2(1) of the French version of the Bill be amended in clause (a) of the proposed definition "produit du tabac au menthol" by striking out "l'une ou l'autre des caractéristiques" and substituting "les caractéristiques".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 52

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA
PROTECTION DE LA SANTÉ DES
NON-FUMEURS (INTERDICTION VISANT LE
TABAC AROMATISÉ
ET AUTRES MODIFICATIONS)

Motion de M^{me} la ministre Blady

Il est proposé que le paragraphe 2(1) de la version française du projet de loi soit amendé, dans l'alinéa a) de la définition de « produit du tabac au menthol », par substitution, à « l'une ou l'autre des caractéristiques », de « les caractéristiques ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 52

THE NON-SMOKERS HEALTH PROTECTION
AMENDMENT ACT (PROHIBITIONS ON
FLAVOURED TOBACCO AND OTHER
AMENDMENTS)

Moved by the Honourable Ms. Blady

THAT Clause 7 of the Bill be replaced with the following:

Coming into force

7 This Act comes into force on a day to be fixed by proclamation.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 52

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA
PROTECTION DE LA SANTÉ DES
NON-FUMEURS (INTERDICTION VISANT LE
TABAC AROMATISÉ
ET AUTRES MODIFICATIONS)

Motion de M^{me} la ministre Blady

Il est proposé que l'article 7 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

7 La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.